

REUNION DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le quinze Juin nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le vingt-cinq Juin de l'an deux mille douze, dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire

II) Administration générale - Finances

- * Sinistre du 8.01.2012 – dégradations au Préfa du Lac : indemnité
- * Sinistre du 18.04.2012 – Av. du Dr Lemaire : indemnité
- * Ecole Lavis/Richepin : apprentissage à la natation 2012/2013 : demande de subvention
- * Restaurant Municipal – prix des repas 2012/2013 : demande de subvention Départementale
- * Location logement de fonction Place de la République – M. VIEVILLE Quentin
- * Personnel – contrat d'assurance des risques statutaires : renouvellement
- * Vente Immeuble 3^e Age
- * écoles élémentaires : initiation au tennis
- * Budget 2012 : décision modificative n°1

III) Equipement – voirie – urbanisme

- * F.D.S.V – programme 2012 : subvention Départementale
- * Réhabilitation de la Salle Polyvalente - maîtrise d'œuvre : résultats de l'appel d'offres

IV) Questions diverses

Le vingt-cinq Juin de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Etaient présents : MM. VERIN, Maire., MM.LOISEAU.HOUACINE.FILLION.Mmes PLOTTET.CAIL.M.MARECHAL.Adjts.MM.CHIMOT.BOULEAU.DESCAMPS.DURSENT MATOUGUI.Mmes SIMON.COCQUELET FIECHA.MM. SASTRE.MAILLET

Excusés : Mme HAUET pouvoir à Mme PLOTTET ; M.GENTE pouvoir à M.VERIN ;Mme MAHY pouvoir à Mme SIMON ; Mme VIALE

Absents : MM.DILLENCHNEIDER ; M.BOITTE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Madame CAIL est élue secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- 1) présentation de la maquette du projet de restauration de la Salle Polyvalente
- 2) la demande de la société SFR pour changement d'implantation d'une antenne-relais n'est toujours pas aboutie
- 3) le passage de la commission « maisons fleuries » vient d'avoir lieu ; Monsieur le Maire félicite le personnel communal pour l'embellissement de la ville
- 4) apéritif-concert de l'ensemble orchestral en pays novionnais au profit du petit Mattéo - le vendredi 29 juin 2012 – 19 h au nouveau kiosque à musique (parcours ludique près des quatre bancs)
- 5) informe le conseil municipal de l'embauche de Mr VIEVILLE Quentin, sur le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, spécialité : électricité

- 6) Lotissement Marc Blancpain : le permis d'aménager devrait être déposé très prochainement pour un début de réalisation en 2013.
- 7) Maison de santé : les réunions continuent, les médecins étudient actuellement la mise en place d'un règlement.
- 8) Mr le Maire informe que Monsieur Frédéric Meura, Conseiller Régional et Conseil Général du canton de La Capelle, a remis la médaille Jeunesse et Sports à Guy Breillat, lors de la dernière Vétiflette. Cela n'a pu se faire lors de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 2 janvier 2012, la notification d'attribution de la médaille a été reçue en février...
- 9) Petit Château : Un projet vient d'être déposé, il sera soumis prochainement aux commissions « Tourisme et Astrée »
- 10) Collège Colbert Quentin : commencement des travaux début 2013
- 11) Cimetière : la procédure de reprise des concessions abandonnées vient d'être lancée
- 12) La West Pharmaceutical Services vient de déposer un permis de construire pour construction d'une station d'épuration.
- 13) Après demande de Mr Jean Pierre CHIMOT, Mr le Maire interviendra à nouveau auprès des services compétents pour demander une limitation de vitesse à 70 kms de la portion de voirie départementale suivante : route de Boué - de la nouvelle station d'épuration à l'entrée de la Ville

Informations des Adjointes et des élus :

Mr FILLION, commission « Travaux – Urbanisme – Logement - Habitat » :

- 1) Les travaux de construction de la bibliothèque médiathèque se poursuivent (fin des travaux prévus en février 2013)
- 2) Réfection de la rue Lavis, bas de la rue du Rejet et ruelle Séneaux : la mise en service de la nouvelle station d'épuration doit se réaliser début juillet, ce qui permettra de terminer les travaux d'enrobé.
- 3) Une étude est en cours pour la réfection de la rue du rejet par « coulis » (ECF enrobé coulé à froid)
- 4) La réfection de l'Allée du sous Lieutenant François d'Orléans (du terrain multisports au premier virage avant l'entrée du Lac) doit être réalisée dans les prochains jours.
- 5) Chantier d'insertion « bâtiment » : fin des travaux au nouveau bâtiment « vestiaires » du stade qui pourra être mis à disposition prochainement (dès que le mobilier aura été livré) – début de la transformation de l'ex-logement de direction de l'école maternelle Blot en classe.

Mr LOISEAU, commission « affaires et animations sociales – fêtes » :

- 1) Informe qu'un rapport sur la gestion et entretien de l'axe vert (Le Nouvion/Boué) est consultable en Mairie.
- 2) « Loisirs d'Eté en Pays Nouvionnais » la fête se déroulera en 2013 à Le Nouvion en Thiérache, des réunions préparatoires ont déjà été organisées avec la présence de nombreux élus et bénévoles qui souhaitent s'investir pleinement.

Mme PLOTTET, commission « tourisme et sports » :

- 1) Il est prévu une prise de contact avec le C.A.U.E – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aisne pour étude de l'implantation de l'aire de camping-car

Mme CAIL, commission « éducation, culture, jeunesse » :

- 1) CCTC – donne compte rendu d'une réunion sur les projets culturels de la « Thiérache du Centre » et les subventions allouées dans ce cadre.
- 2) Ecole de Musique Intercommunale : la création est en cours de réalisation, un projet de convention d'objectifs et de moyens a été élaboré et les tarifs arrêtés.
- 3) Le projet « Toumback » percussion corporelle aura lieu en 2013 sur le canton du Nouvion

- 4) Ecoles : la classe de mer a été une réussite, action qui pourrait être renouvelée l'année prochaine. La municipalité est remerciée par les écoles pour tous les efforts consentis, financement, travaux, mise à disposition des minibus, équipement... Une initiation au tennis a eu lieu ce fut une réussite.
Pratiquement toutes les familles étaient présentes à la remise des dictionnaires pour les classes de CM2.
- 5) Le programme des actions « semaines de l'environnement » est finalisé
- 6) L'élaboration du programme culturel fin 2012 et 2013 est en cours (à noter : sortie au musée Antoine Lécuyer à St Quentin le 7 juillet et venue d'une conteuse de la compagnie « théâtral Ouest » le 5 octobre 2012)
- 7) Le dossier « à fond l'été » a été retenu (subvention de 1 000 € à percevoir)
- 8) Karim Danane, coordonateur jeunesse, a préparé un programme d'action pour cet été : karting, équitation, canoë, tennis, centre équestre, baignade, quad, accrobranche...

Mr HOUACINE, « commission communication – commerce – industrie – environnement » :

- 1) La commission termine la rédaction du prochain bulletin municipal qui sera distribué en Septembre

Mr MARECHAL, « commission finances – intercommunalité – administration générale » :

- 1) CCTC : Informe qu'une journée séminaire se déroulera le 4 juillet 2012 pour mise en place du pacte financier communautaire.

25.06.2012/01

Sinistre du 8.01.2012 – dégradations au Préfa du Lac : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance GAN – PARIS (92) d'un montant de **2 161.35 €** suite au recours auprès des responsables des dégradations survenues au Préfabriqué du Lac le 8 Janvier 2012.

25.06.2012/02

Sinistre du 18.04.2012 – Av. du Dr Lemaire : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance d'Allianz IARD - Paris d'un montant de **292.01 € TTC** pour la dégradation d'un parterre de fleurs + une vasque survenue dans la nuit du 17 au 18 Avril 2012, Avenue du Dr Lemaire.

25.06.2012/03

Ecole Lavisser/Richepin : apprentissage à la natation 2012/2013 : demande de subvention

Vu la lettre de Monsieur VANDERHAEGEN Régis, Directeur du groupe scolaire Lavisser/Richepin, en date du 29 Mars 2012 tendant à obtenir le financement de l'apprentissage de la natation pour **49** enfants (classes CE2 – CM1) pour l'année scolaire 2012/2013, soit 16 séances.

Vu l'exposé de Madame CAIL, Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide de financer cette opération.

Charge Monsieur le Maire de déposer, en temps utile, une demande de subvention départementale.

Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2012.

25.06.2012/04

Restaurant Municipal – prix des repas 2012/2013 : demande de subvention Départementale

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 Juin 2007 fixant les tarifs du restaurant municipal

Vu le décret du 29 Juin 2006 mettant fin à l'encadrement des tarifs des cantines scolaires,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Vu les difficultés financières actuellement rencontrées par les familles,

Décide de maintenir comme suit le prix du repas des élèves et fonctionnaires à compter de la rentrée scolaire 2012/2013 :

- élèves domiciliés au Nouvion
- élèves des classes fermées et regroupées
(tarifs selon quotient familial), à savoir :

A	0 à 312	=	1,56 €
B	313 à 452	=	1.99 €
C	453 à 656	=	2.40 €
D	657 à 952	=	2.80 €
E	953 et plus	=	3.23 €

- élèves domiciliés à l'extérieur du Nouvion = **4.08 €**
- tickets = **4.08 €**
- fonctionnaires = **4.08 €**

Il est ici précisé que l'achat de tickets (limités à 4 par mois et par élève) devra se faire à la permanence Mairie du C.C.A.S – 25, rue Th Blot.

Par ailleurs, l'Assemblée rappelle que la facturation se fait de la manière suivante :

- * nombre de jours d'école multiplié par le prix du repas
- * les sommes dues sont mises en recouvrement à chaque vacances scolaires seules sont décomptées :

a) les journées d'absence des élèves, causées par la maladie dès que cette absence est au moins de cinq jours consécutifs

b) les journées d'absence de l'instituteur : conférences pédagogiques, maladie, lorsque l'instituteur n'est pas remplacé et que les enfants ne mangent pas à la cantine.

Sollicite l'aide du Département pour le financement des frais de repas servis aux écoliers de l'enseignement primaire et pré-scolaire provenant des classes fermées et regroupées ou fréquentant des classes de perfectionnement.

25.06.2012/05

Location de logement de fonction Place de la République : M. VIEVILLE Quentin

Vu la demande de location d'un logement formulée par Mr VIEVILLE Quentin,

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

Décide de louer à compter du **1er Août 2012** un logement de fonction sis au 45, Place de la République à **Mr VIEVILLE Quentin**.

Cette location, à titre précaire et révocable, se fera aux conditions suivantes :

- loyer mensuel égal à la dotation spéciale instituteur (234.00 € au 1^{er} Janvier 2010)
- le loyer sera réévalué automatiquement en fonction de l'évolution de la dotation spéciale des instituteurs
- l'intéressé prendra à sa charge les frais d'électricité, d'eau, de chauffage, etc..., il acquittera avec exactitude la taxe d'habitation et d'une manière générale, toutes les contributions lui incombant personnellement et dont le propriétaire pourrait être responsable à un titre quelconque. Il devra rembourser à la Commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres taxes locatives.

25.06.2012/06

Personnel – contrat d'assurance des risques statutaires : renouvellement

Le Maire expose les points suivants :

- * que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- * que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE,
- * que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance, la gestion du contrat comprend les prestations suivantes :
 - suivi des dossiers
 - mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales
 - conseil auprès des collectivités
 - suivi administratif du contrat

* que le contrat d'assurance prend effet le **01/01/2013** et expire automatiquement le **31/12/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- * vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- * vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Janvier 2008,
- * vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 30 Janvier 2008, décidant de fixer à 0.2 % le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion au titre de la gestion du contrat d'assurance. Ce taux étant appliqué à la masse salariale de la collectivité

Article 1 : Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

Risques	Taux
Décès	0.17 %
Accident du travail, maladie professionnelle	0.45 %
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours	0.80 %
Longue maladie, maladie de longue durée	1.73 %
Maternité	0.45 %

Au taux de l'assureur s'ajoute **0.2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

* La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

* La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du **01/01/2013** jusqu'au **31/12/2015**.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant.
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

25.06.2012/07

Vente immeuble 3^e Age

Vu l'estimation des Domaines du 13 Février 2012,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Mars décidant la vente de l'immeuble précédemment affecté à la Maison du 3^e Age,

Vu la proposition de Mr TRANCOIS David et Mle CLIN Delphine en date du 27 Mars 2012,

Le Conseil Municipal
à l'unanimité,

Accepte la proposition de Mr TRANCOIS David et Mle CLIN Delphine d'un montant de **130 000 €** hors frais notariés.

Charge Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fixe à **130 000 €** la valeur vénale de la propriété cédée en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques.

==--==--==--==--==--==--

25.06.2012/08

Ecoles élémentaires : initiation au tennis

Après exposé de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint,
qui propose la mise en place, par le Tennis Club de Guise, d'une intervention en milieu scolaire « initiation au tennis » à destination des enfants des classes maternelles et primaires.

Les séances seront encadrées par un animateur titulaire d'un contrat de qualification professionnelle d'assistant moteur de tennis.

Pour chaque intervention, l'animateur fourni tout le matériel nécessaire à la séance à savoir les raquettes, les balles et les accessoires indispensables.

Chaque séance, à raison d'une heure par classe, sera dispensée soit au court couvert, soit à la salle omnisport, ou éventuellement pour une classe de maternelle dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal, désirant développer la politique socio éducative et sportive de la ville,

à l'unanimité et avec l'accord de l'Inspection Académique
Décide de mettre en place cette action.

La dépense, soit environ **300.00 €**, sera prélevée sur le budget 2012.

==--==--==--==--==--==--

25.06.2012/09

Budget 2012 : décision modificative n°1

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

adopte la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Imputations

FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
*6042 Achat de Prestations de services	3 250,00 €	
*6188 Autres frais divers	250,00 €	
*6248 Divers	250,00 €	
*6354 Droits d'enregistrement et de timbre	25,00 €	
*6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 400,00 €	
*6554 Contributions aux organismes de regroupt.	2 800,00 €	
*678 Autres charges exceptionnelles	50,00 €	
*6811 Dotations aux amortissements des imm.	788,00 €	
*6459 Remboursements sur charges de sécu. Soc.		5 313,00 €
*6558 Autres contributions obligatoires		3 500,00 €
	-----	-----
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 813.00 €	8 813.00 €

INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
*2031 Frais d'études	1 500.00 €	
*2158 Autres inst. Matériel, Out.	30 000.00 €	
*21757 Matériel et outillage de voirie	350.00 €	
*21758 Autres installations, matériel et out.	3 500.00 €	
*2183 Matériel informatique	3 200.00 €	
*2184 Mobilier	7 500.00 €	
*2182 Matériel de Transport		30 000.00 €
*23150 Installations, matériel et out. Tech.		3 500.00 €
*2313 Constructions		12 550.00 €
	-----	-----
TOTAL INVESTISSEMENT	46 050.00 €	46 050.00 €

25.06.2012/10

F.D.S.V programme 2012 : subvention Départementale

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Nouvion-en-Thiérache

Sollicite une subvention du titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2012 pour les travaux suivants :

N°OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	APPELATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION TTC	MONTANT DE L'OPERATION HT	SUBVENTION	CHARGE COMMUNALE
12-2042	Réfection VC ordinaire	VC.29 (rue François d'Orléans)	440 m	49 783.50	41 625.00	12 487.50	37 296.00
12-2043	« «	RD 26	400 m	95 680.00	80 000.00	24 000.00	71 680.00
MONTANT DU (DES) PROJET(S)				145 463.50	121 625.00	36 487.50	

S'engage :

- A affecter à ces travaux **108 976.00 €** sur le budget communal
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans (un an pour les enduits superficiels) à partir de la date de notification.

25.06.2012/11

Réhabilitation de la salle polyvalente – maîtrise d’œuvre : résultats de l’appel d’offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation dans le cadre de la procédure adaptée, en application des articles 74-11 et 26-11 du code des marchés publics, a été lancée pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

La réunion d’ouverture des plis a eu lieu le 15 Mai 2012 par la commission d’appel d’offres qui a décidé de retenir Monsieur LEBLANC Michel – Architecte à Clairfontaine (02) qui propose un taux d’honoraire à 8.45 % du montant prévisionnel des travaux.

Le marché sera signé par le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 Mars 2008 donnant délégation de signature.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité
Prend acte.

25.06.2012/12

Budget 2012 – Subvention aux écoles

Considérant que les subventions accordées aux écoles pour l’initiation au chant choral en 2011 n’ont pas été utilisées.

Considérant que l’année scolaire s’étend sur deux exercices comptables (2011-2012)

Le conseil municipal,
à l’ unanimité

Reporte comme suit les subventions à attribuer en 2012 :

- 65748 EN1 Ecole primaire Lavisse-Richepin	1 337.00 €
- 65748 EN3 Ecole Maternelle Lavisse	380.00 €
- 65748 EN4 Ecole Maternelle Blot	637.00 €

25.06.2012/13

Adhésion à l’Agence Départementale d’Ingénierie aux Collectivités

Le Maire prend la parole :

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, l’Etat n’intervient plus dans le champ de l’ingénierie publique concurrentielle et n’assure plus aucune prestation pour le compte des Collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l’aide technique de l’Etat pour des raisons de solidarité et d’aménagement du territoire (ATESAT), elle aussi, remise en question par l’effet de la révision générale des politiques publiques.

A partir de ce constat et de ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d’aménagement des collectivités, principal moteur de l’ingénierie, le Conseil Général de l’Aisne et l’Union des Maires ont initié une réflexion sur la création d’une structure de coopération et de mutualisation dans le domaine de l’ingénierie publique afin de répondre à un besoin et aux attentes des territoires.

Le 4 Juin 2012, l’assemblée départementale a adopté le principe de la création d’une agence départementale d’ingénierie aux collectivités qui interviendra dans les domaines de l’assistance à maîtrise d’ouvrage en voirie et bâtiment, et de la maîtrise d’œuvre en voirie.

Il est proposé ce jour à notre commune de faire, aujourd’hui, acte d’adhésion à cette agence départementale selon les modalités décrites au projet de statuts joint.

Cette adhésion de notre commune avant le 1^{er} Octobre 2012 nous permettra de bénéficier des prestations de l'agence dès janvier 2013 et de participer à sa création en tant que membre fondateur.

L'assemblée générale constitutive de cette agence sera organisée au 4^e trimestre 2012 et permettra de désigner les représentants des communes au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal,

Vu les projets de statuts et annexe financière transmis par le Président du Conseil Général de l'Aisne,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

à l'unanimité

*demande au Maire de solliciter l'adhésion de la Commune à l'agence avant le 1^{er} Octobre auprès du Département de l'Aisne

*adopte le projet de statuts et son annexe relative au protocole financier

*acte que le Maire, ou son représentant, membre du Conseil Municipal, siègera aux assemblées générales.

25.06.2012/14

Audit d'assurances de la Collectivité

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il souhaite lancer une consultation pour les marchés d'assurances, dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'art. 28 du code des marchés publics.

Compte tenu de la difficulté d'analyse, il serait judicieux de se faire assister cette fois d'un cabinet conseil.

A l'issue d'une consultation auprès de deux cabinets conseil, Monsieur le Maire, propose de retenir l'offre de la Société Protectas pour : analyse des besoins, mise en concurrence effective des assureurs, analyse des offres, mise en place des garanties.

La rémunération est fixée à **3 000 € HT**, et un forfait de 500 € pour tout déplacement supplémentaire.

25.06.2012/15

Sinistre du 2.06.2012 - rue de l'Eglise : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance Allianz IARD- Paris (75) d'un montant de **203.08 € TTC** pour la détérioration de 2 poteaux (matériel urbain) rue de l'Eglise survenu le 2 Juin 2012.

25.06.2012/16

Sinistre du 6.03.2012 – rue Catrin : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance GAN – PARIS (92) d'un montant de **1 607.96 € (+ indemnité différée 389.00 € et une franchise de 383.04 € sur présentation des factures)** suite à la dégradation d'un candélabre survenue rue Catrin le 6 Mars 2012.

25.06.2012/17

Changement de dénomination d'une voie Communale

Vu l'exposé de Monsieur Guy VERIN, Maire sur le bien fondé de rendre un hommage particulier à Monsieur Jean GUERY, ancien déporté en Allemagne au camp de Buckenwald.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide de modifier comme suit la dénomination de la voie communale VC 2 :

- * ancienne appellation = rue de Bazuel
- * nouvelle appellation = rue **Jean GUERY**

L'inauguration aura lieu le 11 Novembre 2012.
